

# **CONSEIL MUNICIPAL - COMMUNE DE LAUNAC 31330**

## **PROCES VERBAL DE SEANCE**

Séance du 31 janvier 2022

L'an deux mille vingt-deux, le trente et un janvier à 20h30, le Conseil Municipal de Launac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Nicolas ALARCON, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 janvier 2022.

**PRESENTS** : Nicolas ALARCON, Pierre BARTHES, Alain BUSQUE, Véronique FARGUES, Jean-Paul FERRAND, Céline GUELFY, Christelle GUYON, Alain LEZAT, Christine LOUBAT, Arielle PILON.

**ABSENTS EXCUSES** : Olivier CROT, Paulo FONSECA, Mélanie GALY, Alain GAUDON, Géraldine ZUCHETTO.

**Ont donné pouvoir** : Olivier CROT à Nicolas ALARCON, Paulo FONSECA à Nicolas ALARCON, Mélanie GALY à Pierre BARTHES, Géraldine ZUCHETTO à Christine LOUBAT.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Pierre BARTHES

► **M. le Maire demande l'approbation du compte rendu du 15/12/2021.**

**Aucune remarque n'ayant été formulée, le Conseil Municipal vote l'approbation à l'unanimité des présents à la séance.**

Sur la proposition de Monsieur Nicolas ALARCON, Maire, il a été décidé à l'unanimité :

- D'ajouter à l'ordre du jour le point suivant :

Point 4 : Autorisation d'ouverture anticipée de crédits d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2022.

### **2022-001 RENOUVELLEMENT DU CONTRAT A DUREE DETERMINEE CREE DANS LE CADRE DU DISPOSITIF PARCOURS EMPLOI COMPETENCES**

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 2020-069 par laquelle l'Assemblée avait créé un poste à

35 heures hebdomadaires dans le cadre du dispositif du Parcours Emploi Compétences pour exercer les missions d'animateur et d'adjoint de direction au Service Municipal d'Animation Jeunesse, d'agent polyvalent pour aider le service restauration et accomplir des tâches ménagères et ce pour une durée de 12 mois.

Il rappelle la mise en œuvre du parcours emploi compétences qui repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.

Il expose à l'Assemblée que l'agent recruté a pu réaliser une formation BAFD (Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Direction en accueils collectifs de mineurs). Cette formation se déroule en 2 temps : tout d'abord il convient de faire une formation générale puis une formation de perfectionnement. A l'issue de ces formations, l'agent doit valider son BAFD. A ce jour, seule la formation générale a été réalisée.

Monsieur le Maire propose donc de prolonger le contrat à durée déterminée dans le cadre du dispositif du Parcours Emploi Compétences afin de permettre à l'agent de terminer sa formation.

Il propose de renouveler le contrat à 35 heures hebdomadaires pour une durée de 12 mois soit du 01.02.2022 au 31.01.2022, rémunéré sur la base du SMIC et de l'autoriser à signer la convention avec Pôle Emploi.

Monsieur le Maire précise que ce contrat sera aidé par l'Etat à hauteur de 65 % sur une base de 20 heures hebdomadaires et pour une durée de 9 mois soit du 01.02.2022 au 30.11.2022.

**Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, les membres du Conseil  
Municipal décident, à l'unanimité**

- De prolonger le contrat à durée déterminée créé dans le cadre du dispositif du Parcours Emploi Compétences dans les conditions suivantes :
  - Contenu du poste : exercer les missions d'animateur et d'adjoint de direction au Service Municipal d'Animation Jeunesse, d'agent polyvalent pour aider le service restauration et accomplir des tâches ménagères.
  - Durée du contrat : 12 mois
  - Durée hebdomadaire de travail : 35 heures
  - Rémunération sur la base du SMIC,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec Pôle emploi.

*Nicolas Alarcon présente le sujet*

*Christelle Guyon précise que la formation qu'il reste à valider est une formation de perfectionnement.*

*Nicolas Alarcon reprend la présentation*

*Christelle Guyon explique que suite au départ en disponibilité d'une collègue, l'agent évoluera en stage de direction pendant les vacances de février et dès l'obtention de son diplôme elle pourra remplacer sur ce poste de direction.*

**2022-002 RECRUTEMENT DE PERSONNEL NON TITULAIRE POUR LES  
EMPLOIS SAISONNIERS ET OCCASIONNELS**

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal qu'il est nécessaire de délibérer pour créer des emplois d'agents contractuels sur un emploi non permanent pour besoins saisonniers et accroissement d'activités.

Il propose de créer des postes pour besoin saisonnier d'une durée maximum de 6 mois et pour accroissement d'activité d'une durée maximum de 12 mois.

Les postes qu'il propose de créer sont les suivants :

<b>ADJOINTS TECHNIQUES</b>	<b>:</b>	<b>8</b>
<b>ADJOINTS d'ANIMATION</b>	<b>:</b>	<b>8</b>
<b>ATSEM</b>	<b>:</b>	<b>1</b>
<b>ADJOINT ADMINISTRATIF</b>	<b>:</b>	<b>2</b>
<b>MEDECINS GENERALISTES</b>	<b>:</b>	<b>2</b>

**Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,  
les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité**

- De créer des emplois d'agents contractuels non permanents pour besoins saisonniers et accroissement d'activités comme défini ci-dessus.
- Cette délibération est valable 12 mois.
- Il charge Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires.

*Christine Loubat présente le sujet*

*Alain busque demande si c'est dans un but prévisionnel*

*Christine Loubat répond par l'affirmative et précise que c'est pour permettre de pouvoir recruter au moment du besoin*

*Nicolas Alarcon précise que la délibération est valable pour une année*

## **2022-003 CHANTIERS JEUNES**

Monsieur le Maire propose de renouveler l'opération « Chantier Jeunes ». Il précise que pour l'édition 2021, seule une session a pu être réalisée du 26 au 30 juillet 2021 où 10 jeunes ont été accueillis. La situation sanitaire n'a pas permis d'en réaliser d'autres.

C'est pour cette raison que Monsieur le Maire suggère des chantiers jeunes pour chaque période de vacances scolaires si la situation sanitaire s'améliore. Les travaux à effectuer seront décidés en fonction des besoins.

Il ajoute que ces jeunes seront encadrés par un agent titulaire du BAFA accompagné le cas échéant d'un agent du service technique.

Ce chantier jeunes s'adresse aux jeunes âgés de 15 à 17 ans

Un contrat d'engagement sera établi entre la Commune et le participant.

Monsieur le Maire propose de verser une bourse jeune équivalente à **24.00 € par jour de présence soit 120.00 € pour une semaine de travail**, à chacun d'entre eux. Cette bourse sera destinée à aider au financement d'un projet personnel.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré accepte à l'unanimité et autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires

*Nicolas Alarcon présente le sujet*

*Christelle Guyon demande s'il y a déjà des idées de travaux*

*Nicolas Alarcon répond par la négative et explique qu'il y aura une commission pour analyser les travaux qui pourraient être réalisés*

*Christelle Guyon précise qu'il faudra travailler l'encadrement des jeunes.*

## **2022-004 AUTORISATION D'OUVERTURE ANTICIPEE DE CREDITS D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022**

Monsieur le Maire rappelle les dispositions de l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) permettant notamment à l'exécutif de la collectivité sur autorisation de l'organe délibérant d'engager, liquider, et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Sachant qu'en 2021, le montant des crédits ouverts au titre des dépenses d'équipement s'élevait à 397 091.62 € TTC et en application de l'article L.1612-1 du CGCT,

Monsieur le Maire propose d'autoriser l'ouverture anticipée de crédits, à compter de ce jour, pour les opérations dont l'engagement sera préalable au vote du budget primitif 2022.

Il est proposé d'autoriser l'ouverture anticipée de crédits, à compter de ce jour, pour les opérations dont l'engagement sera préalable au vote du budget primitif 2022, sur les comptes suivants et pour les montants précisés ci-dessous :

chapitre 20	2021	RAR 2021	ouverture du 1/4
203 : frais d'étude recherche et développement	66 950.00 €	10 080.00 €	14 217.50 €
2051 : concessions, droits similaires	2 500.00 €	0,00 €	625.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>69 450.00 €</b>	<b>10 080,00 €</b>	<b>14 842.50 €</b>

chapitre 21	2021	RAR 2021	ouverture du 1/4
2131 : constructions bâtiments publics	189 181.60 €		47 295.40 €
2158 : autres installations, matériels et outillages	3 000,00 €		750.00 €
2183 : matériel informatique	11 500,00 €		2 875.00 €
2184 : matériel de bureau et mobilier	12 390.00 €		3 097.50 €
2188 : autres immo corporelles	5 000,00 €	543.36 €	1 114.16 €
<b>TOTAL</b>	<b>221 071.60 €</b>	<b>543.36 €</b>	<b>55 132.06 €</b>

chapitre 23	2021	RAR 2021	ouverture du 1/4
231 : immo en cours de construction	342 130.04 €	23 829.24 €	79 575.20 €
<b>TOTAL</b>	<b>342 130.04 €</b>	<b>23 829.24 €</b>	<b>79 575.20 €</b>

**Où l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité :**

- D'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater avant l'adoption du budget primitif les crédits concernant les investissements énoncés ci-dessus,
- D'inscrire les crédits correspondants au Budget Primitif de l'exercice 2022.
- De charger Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires et lui donne délégation de signature pour tout ce qui concerne ce dossier.

*Christine Loubat présente le sujet,*

*Alain busque demande s'il y a une influence sur 2022*

*Christine Loubat répond qu'en 2022 on ouvre des nouveaux crédits qui permettront de payer les factures d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget.*

Séance levée à 20h58

	Nomenclature		Objet de la délibération
	N°	Thème	
2022-001	4	2.1.4	Renouvellement du contrat à durée déterminée créé dans le cadre du dispositif Parcours Emploi Compétences
2022-002	4	2.1.4	Recrutement de personnel non titulaire pour les emplois saisonniers et occasionnels
2022-003	9	1.2	Chantiers Jeunes
2022-004	7	1	Autorisation d'ouverture anticipée de crédits d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2022

### EMARGEMENTS

ALARCON Nicolas	BARTHES Pierre	BUSQUE Alain	CROT Olivier
FARGUES Véronique	FERRAND Jean-Paul	FONSECA Paulo	GALY Mélanie
GAUDON Alain	GUELFY Céline	GUYON Christelle	LEZAT Alain
LOUBAT Christine	PILON Arielle	ZUCHETTO Géraldine	